

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 26 octobre 2020, à 19 h 30

Salle du conseil municipal

Secteur de Sainte-Monique

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal.
3. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
4. Octroi d'une aide financière au « Comité de mise en valeur de Saint-Benoît » pour le projet intitulé « Fresque historique au centre culturel de Saint-Benoît » (FSD-2020-22). (G5 500 N15601)
5. Octroi d'une aide financière à « Entreprises Urben Blu inc. » (FSD-2020-03). (G5 500 N15601 #107936)
6. Aide financière pour une demande présentée dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel par « Ferme Éco-Grains S.E.N.C. », située au 14566, rue de Saint-Augustin, dans le secteur de Saint-Augustin. (FRA-2020-01) (G5 500 N197)
7. Dépense supplémentaire relative aux travaux d'asphaltage 2018, phase 1. (X3 211 U3 N15410) (2018-016)
8. Acceptation finale de travaux.
9. Mandat concernant la mise à jour d'une plateforme de compostage (valorisation des matières organiques). (X4 111 105 U4 N64)
10. Soumission relative à la fourniture et l'installation de systèmes de localisation mondiale (GPS) pour les années 2020 à 2025. (2020-067) (G6 112 U3 N14277)
11. Soumission relative à la fourniture et à la livraison de six (6) véhicules de police, neufs, à traction intégrale, de marque Dodge Charger, année 2021. (2020-069) (G6 112 U3 N2791)
12. Soumission relative à la fourniture de copolymère d'acrylamide cationique en poudre. (2020-070) (G6 112 U3 N10704)
13. Ordonnance relative à la tenue d'une vente pour défaut de paiement de taxes le 14 décembre 2020. (G5 211 102)
14. Signature d'un addenda modifiant l'entente avec le propriétaire et promoteur « Cité des Ruisseaux Mirabel inc. » relativement à la construction d'infrastructures municipales sur la rue ou partie de la rue Magloire-Lavallée (lots 4 823 527 et 3 784 888) et sur une partie du lot 4 823 529, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 N15657)
15. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2428 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre :
 - la construction d'habitations unifamiliales contiguës ayant un minimum de 20 % de la superficie de la façade principale en maçonnerie dans la zone H 5-84;
 - la sous-classe d'usage « P3-02-01 – Établissement pour personnes âgées non autonomes (de 20 chambres ou logements et plus)

(inclus les CHSLD) » et la classe d'usage « H3 – Habitation trifamiliale » de structure isolée et jumelée ainsi que leurs dispositions spécifiques dans la zone H 5-25. (G8 400) (2899 et 2912)

16. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre :
 - la construction d'habitations unifamiliales contiguës ayant un minimum de 20 % de la superficie de la façade principale en maçonnerie dans la zone H 5-84;
 - la sous-classe d'usage « P3-02-01 – Établissement pour personnes âgées non autonomes (de 20 chambres ou logements et plus) (inclus les CHSLD) » et la classe d'usage « H3 – Habitation trifamiliale » de structure isolée et jumelée ainsi que leurs dispositions spécifiques dans la zone H 5-25. (G8 400) (U-2428)
17. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2429 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
 - retirer la classe d'usage « C8 – Service relié à l'automobile » des usages autorisés dans la zone C 5-45;
 - autoriser la classe d'usage « C5 – Commerce récréatif intérieur » ainsi que l'usage « P2-05-01 – Service de garderie et centre de la petite enfance » dans la zone C 5-45;
 - agrandir la zone H 5-49 à même une partie de la zone C 5-45, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400) (2669 et 2968)
18. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
 - retirer la classe d'usage « C8 – Service relié à l'automobile » des usages autorisés dans la zone C 5-45;
 - autoriser la classe d'usage « C5 – Commerce récréatif intérieur » ainsi que l'usage « P2-05-01 – Service de garderie et centre de la petite enfance » dans la zone C 5-45;
 - agrandir la zone H 5-49 à même une partie de la zone C 5-45, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400) (U-2429)
19. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2420 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage « H6-01 – Résidence pour personnes âgées » et ses dispositions spécifiques, incluant un pourcentage minimal de végétalisation du terrain dans la zone H 6-12, ainsi que les salles communautaires comme usage complémentaire à une habitation collective. (G8 400)
20. Adoption du règlement numéro 2422 concernant un programme d'aide financière pour des entreprises exerçant des activités commerciales dans un secteur où sont réalisés des travaux d'infrastructures majeurs. (G8 400)
21. Adoption du Règlement numéro U-2423 modifiant le Règlement concernant les nuisances numéro 690 de façon à :
 - prévoir que constitue une nuisance et est prohibé le fait de déverser des matériaux sur une propriété dont le propriétaire ou le locataire n'a pas de certificat d'autorisation, requis par la réglementation d'urbanisme, le tout en matière de déblai, de remblai, de rehaussement de terrain et de travaux relatifs à un chemin agricole;
 - prévoir les heures autorisées pour les opérations de déblai, de remblai et de rehaussement de terrain et pour la construction, l'aménagement, la modification et l'entretien d'un chemin agricole;
 - prévoir les heures autorisées pour les opérations de déblai et de remblai d'une carrière ou d'une sablière. (G8 400)

22. Adoption du Règlement numéro U-2425 modifiant le Règlement sur les permis et certificats U-2303 de façon à :
- prévoir qu'un certificat d'autorisation est requis pour les opérations de déblai, de remblai ou de rehaussement ou pour la construction, l'aménagement, la modification, ou l'entretien d'un chemin agricole, lorsque plus de 500 mètres cubes de matériaux sont apportés ou retirés du terrain;
 - prévoir que la période de validité d'un certificat d'autorisation pour des opérations de déblai, de remblai, de rehaussement et pour la construction, l'aménagement, la modification et l'entretien d'un chemin agricole est de 6 mois;
 - prévoir qu'un certificat d'autorisation pour des opérations de déblai, de remblai, de rehaussement et pour la construction, l'aménagement, la modification et l'entretien d'un chemin agricole est non renouvelable;
 - prévoir les documents à joindre à une demande de certificat d'autorisation, ainsi que les conditions d'émission du certificat d'autorisation pour des opérations de déblai, de remblai ou de rehaussement de terrain lorsqu'il y a apport ou retrait de plus de 500 mètres cubes de matériaux;
 - prévoir les documents à joindre à une demande de certificat d'autorisation, ainsi que les conditions d'émission du certificat d'autorisation pour la construction, l'aménagement, la modification ou l'entretien d'un chemin agricole, lorsqu'il y a apport de plus de 500 mètres cubes de matériaux;
 - prévoir le tarif pour une demande de certificat d'autorisation pour des opérations de déblai, de remblai ou de rehaussement de terrain, ainsi que les conditions de remboursement du tarif, le cas échéant;
 - prévoir le tarif pour une demande de certificat d'autorisation pour la construction, l'aménagement, la modification ou l'entretien d'un chemin agricole;
 - prévoir des conditions et modalités de suivi pour les opérations de déblai, de remblai et de rehaussement et pour la construction, l'aménagement, la modification et l'entretien d'un chemin agricole;
 - prévoir que constitue une infraction le fait d'effectuer, de permettre que soient effectués ou de contribuer à ce que soient effectués des travaux qui ne sont pas conformes au rapport agronomique soumis au soutien de la demande de certificat d'autorisation. (G8 400)
23. Nomination au poste d'opérateur de machinerie lourde, préposé aux travaux publics et journalier-chauffeur (équipe jour-nuit) au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 200)
24. Suspension disciplinaire de l'employé matricule numéro 159. (G4 200)
25. Suspension disciplinaire de l'employé matricule numéro 1727. (G4 200)
26. Suspension disciplinaire de l'employé matricule numéro 1096. (G4 200)
27. Modification à la résolution numéro 847-10-2020 *Mesure disciplinaire – Employé numéro 1611*. (G4 200)
28. Inscription sur la liste d'admissibilité à la fonction d'agent communautaire pour le Service de police. (G4 611 S50 N14149)
29. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-49, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 13035, rue du Parc, sur le lot 1 691 646, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

30. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-55, relativement à l'agrandissement d'une serre existante sise au 1954, route Sir-Wilfrid-Laurier sur le lot 2 353 862, dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 114)
31. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-56, relativement à la modification de l'enseigne sur poteau d'un bâtiment commercial existant sis au 14056, boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 1 691 363 et 1 810 486, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
32. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-57, relativement à la construction d'un bâtiment d'entreposage sis au 17000, rue Aubin, sur le lot 1 691 257, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
33. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-58, relativement à la rénovation d'un bâtiment industriel existant sis au 13035, rue du Parc, sur le lot 1 691 646, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
34. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-61, relativement à l'agrandissement du bâtiment commercial existant sis au 18130, rue J.-A.-Bombardier, sur les lots 4 966 884 et 4 966 885, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
35. Installation de panneaux d'arrêt dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 310 N15404 #109105 et X3 310 N136)
36. Interdiction de stationner sur la rue Émile-Nelligan, d'un côté, soit entre les numéros civiques 13805 et 13635, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 310 N136)
37. Interdiction de stationner sur la montée Sainte-Marianne, des deux côtés, soit à partir de l'intersection avec la rue Notre-Dame jusqu'au numéro civique 10307, montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord (X3 310 N7989)
38. Approbation d'un rapport sur le positionnement de la Ville de Mirabel concernant la consultation sur la réalité policière au Québec (G3 311 U6 N2046).
39. Dépôt de documents.
40. Affaires nouvelles.
41. Parole aux conseillers.
42. Période de questions.
43. Levée de la séance.

La greffière,

 *Nicolas Buccini, pour*
Suzanne Mireault, avocate